

COMMUNE DE GUEREINS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

du mercredi 30 mars 2022 à 19 heures 00.

Le mercredi trente mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS.

Convocation du 25 mars 2022

Etaient présents :

Madame Claude CLEYET-MAREL, Monsieur Thierry SEVES, Madame Delphine TRONCI, Monsieur Jacques MARAILLAC, Monsieur Daniel MICHEL, Monsieur Stéphane DUFOUR, Madame Nathalie GOUILLON, Madame Anne GUYON, Monsieur Stéphane MELINON, Monsieur Fabrice VIOLETT.

Etaient absents excusés : 4

Madame Béatrice GAMBINO (a remis pouvoir à Monsieur Jacques MARAILLAC) ;
Monsieur Laurent PERRI (a remis pouvoir à Monsieur Thierry SEVES) ;
Madame Sandra CLEANTHOUS (a remis pouvoir à Delphine TRONCI) ;
Madame Joëlle CHAIGNEAU.

Etait absente : Madame Isabelle BOUSSEMARY

Monsieur Thierry SEVES est élu président de séance, en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Delphine TRONCI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

La séance se déroule en présence de Monsieur VIRICEL, conseiller aux décideurs locaux.

1. Désignation d'un président de séance

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit des retirer au moment du vote ».

Il est rappelé qu'il convient d'élire un président pour présider cette séance.

Monsieur Thierry SEVES, Premier Adjoint, est pressenti pour assurer cette présidence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal élit Monsieur Thierry SEVES président de séance.

2. Approbation du compte de gestion 2021 de la commune

Monsieur Lionel VIRICEL, conseiller aux décideurs locaux, présente le compte de gestion 2021 de la commune, dressé par Madame NOUGUIER, trésorière.

Après vérification de sa concordance avec les différentes pièces comptables, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du compte administratif 2021 du budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 ;

Monsieur Thierry SEVES présente le compte administratif 2021 de la commune.

En l'absence de Madame Claude CLEYET-MARREL, sortie de la salle, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry SEVES,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce compte administratif de la commune présentant :

Pour la section de fonctionnement :

Un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2021 de 171 848, 56 euros ;

Un excédent de fonctionnement cumulé de clôture 2021 de 561 324,41 euros (reprenant le résultat de fonctionnement du budget dissous de la bibliothèque de 1 236, 34 euros).

Pour la section d'investissement :

Un déficit d'investissement sur l'exercice 2021 de - 183 941,83 euros ;

Un déficit d'investissement cumulé de clôture 2021 de - 193 185,80 euros ;

Des restes à réaliser de dépenses d'investissement pour 40 863 00 euros.

Pas de reste à réaliser de recettes d'investissement.

Aucune voix ne se dégage contre l'adoption de ce compte administratif qui est adopté à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

4. Affectation des résultats 2021 de la commune

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'affectation des résultats du compte administratif 2021 de la commune, à savoir :

Pour la section de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 : 415 284, 48 euros ;
- Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021 : 27 044, 97 euros ;
- Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2021 : 171 848 56 euros ;
- Excédent cumulé de clôture 2021 : 561 324, 41 euros.

Pour la section d'investissement :

- Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 : - 9 243, 97 euros ;
- Déficit d'investissement sur l'exercice 2021 : - 183 941, 83 euros ;
- Déficit d'investissement cumulé de clôture 2021 : - 193 185, 80 euros.

- Restes à réaliser en dépenses : 40 863, 00 euros ;
- Pas de restes à réaliser en recettes.

Compte tenu de ces chiffres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- D'affecter la somme de 234 048, 80 à la section d'investissement du budget 2022, au compte 1068 ;
- De reporter le reste de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de la section de fonctionnement, soit 327 275, 61 euros.

5. Discussion sur taux d'imposition 2022

Monsieur Lionel VIRICEL, conseiller aux décideurs locaux, présente l'état de la dette, la capacité d'autofinancement de la commune et la situation de la commune par rapport à d'autres communes comparables en termes d'habitants.

Monsieur Thierry SEVES présente les bases d'imposition prévisionnelles 2022 (taxe foncière sur bâti et taxe foncière sur non bâti) et le produit qui résulterait de l'application des mêmes taux qu'en 2021.

Compte-tenu de l'importance des travaux à réaliser sur la commune il apparaît nécessaire d'effectuer un emprunt de 800 000 euros.

Il est donc proposé de se prononcer sur le principe d'une augmentation. Après discussion, il est décidé de prévoir un budget avec une augmentation de 3 points. La délibération sur le vote des taux est prévue au prochain conseil municipal du 13 avril 2022.

6. Discussion sur les investissements 2022

Monsieur Thierry SEVES présente les projets d'investissements qui ont été définis par les élus et demande au conseil municipal de se prononcer sur les investissements qui seront effectivement à prévoir au budget 2022.

Il est procédé à l'examen de chaque projet et à la liste des projets qui seront inscrits au budget 2022.

Le vote du budget 2022 prenant en compte ces projets sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 13 avril 2022.

Ainsi fait et délibéré.

La séance est levée à 21 heures 30.

Madame le Maire,
Claude CLEYET- MARREL.



Le secrétaire de séance,
Delphine TRONCI.

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Delphine Tronci mentioned in the text above.